

# **Conseil général de la Commune de Prévonloup**

## **Séance ordinaire du 10 décembre 2025**

### **1. Appel**

L'appel fait constater la présence de 21 membres, Pauline Paccaud émet le désir d'être assermentée ce qui est fait par le Président Léandre Bolomey.

### **2. PV de la séance du 15 octobre 2025**

Le PV de la dernière séance disponible sur le site internet de la Commune est accepté à l'unanimité tel que présenté.

### **3. Correspondances et communications de la Municipalité**

Alain Michel, syndic

- Paiements 2025 : rappel que tous les membres des commissions doivent transmettre leurs frais avant le 17 décembre à la Boursière, Marie Rossier.
- L'apéritif de Noël aura lieu de 22 décembre au pied du sapin.
- Le renouvellement de La Municipalité aura lieu le 8 mars 2026. Le dépôt de listes est ouvert du 5 au 12 janvier. À signaler que tous les membres actuels sont candidats.
- L'Auberge de l'Etoile rouvre le 13 décembre 2025.
- Remerciements : Alain Michel remercie les membres du Conseil général, le Bureau et les commissions pour la bonne collaboration et souhaite ses meilleurs vœux pour ce temps de Fêtes ; un moment de partage autour d'une collation est prévu après cette séance dans cette même salle.

Marc Schneider, municipal

- Panneaux d'entrée de village ont été changés
- Le parking du collège est autorisé pour les utilisateurs de la salle communale.

Anita Paccaud, municipale

- Déchetterie intercommunale : l'horaire actuel a été jugé peu pratique, il est prévu un accès libre tous les jours, sauf le dimanche de 7h à 19h, avec une carte qui permettra d'ouvrir le portail, ceci sous vidéo-surveillance.
- Le dîner des aînés est prévu en début d'année 2026, en attente de la mise en route de l'Auberge de l'Etoile.

#### **4. Préavis 06-2025 - Budget 2026**

Le budget présenté et argumenté par le syndic, Alain Michel, montre un total des charges de CHF 922'422.39 d'un total des revenus de CHF 859'771.00 donc un excédent de charges de CHF 62'651.39. La population augmente légèrement, certaines charges également.

##### **4a. Rapport de la commission de gestion**

La commission composée de Véronique Paccaud, Hervé Wyssa et Jean-Marc Crottaz s'est réunie le 19 novembre 2025.

Les points suivants sont à relever :

- Les revenus d'impôts sont très incertains et ils influencent très fortement la péréquation.
- Les comptes vont passer sous le plan comptable MCH2.
- La taxe SDIS passe à 56.62/habitants.

La commission souligne la prudence de la Municipalité pour ce budget 2026 et recommande au Conseil général d'approuver le budget 2026.

C'est à main levée que les membres du Conseil général accepte le budget 2026

#### **5. Préavis 07-2025 - Demande de crédit de CHF 466'000.00 pour le raccordement du réseau d'eau de Prévonloup au réservoir de Billens-Hennens**

Philippe Liniger, municipal rappelle que ce projet date de plusieurs années, les premiers contacts datent de 2018 à la demande de la commune de Lovatens. De nombreuses variantes ont été étudiées.

Le réservoir de notre commune n'est plus conforme, les captages sont inutilisables.

Le réservoir de Billens sera loué, car trop compliqué de l'acheter sur un canton voisin, l'entretien sera assuré par la Commune de Billens-Hennens. Des conventions doivent être faites.

Idéalement, le raccordement pourrait se faire au printemps 2026

Le préavis municipal détaille les tenants et aboutissants et fait la demande d'un crédit de CHF 466'000.00.

Suite une question de Bernard Paccaud, conseiller, un approvisionnement de secours n'est pas nécessaire, car il y a des réserves de 500 m3.

##### **5a. Rapport de la commission de gestion**

C'est la commission de gestion, réunie le 26 novembre 2025 qui a étudié ce projet qui trouve cette solution idéale pour notre commune et il permettra de pérenniser à long terme l'approvisionnement en eau de notre commune.

La commission de gestion propose donc d'accepter ce projet tel que présenté.

Ce préavis 07-2025 est accepté à l'unanimité à main levée.

## **6. Préavis 08-2025 - Zone 30 km/h à Prévonloup**

Intervention du Syndic :

Avant d'ouvrir la discussion, la Municipalité souhaite rappeler brièvement le contexte du dossier. Comme mentionné dans le préavis, la question de la zone 30 trouve son origine dans un postulat accepté en 2023, qui invitait la Municipalité à examiner la mise en place du périmètre le plus étendu possible.

Depuis lors, un travail a été mené avec le bureau NPPR et les autorités cantonales.

Ce processus a été marqué par une évolution de la position cantonale, ce qui a nécessité une réévaluation des options envisageables.

Le préavis présente l'ensemble de ces éléments : historique, contraintes, aménagements nécessaires, estimation des coûts, ainsi que la position de la Municipalité.

La commission a examiné ces aspects dans son rapport, nous la remercions.

Pour la discussion qui s'ouvre, nous invitons les membres du Conseil général à concentrer leurs interventions sur le fond du dossier.

Les questions liées à la forme procédurale seront clarifiées par la Municipalité avant le vote.

Nous vous remercions d'avance.

Le préavis 08-2025 rappelle l'historique du projet, les démarches entreprises par la Municipalité et après analyse du dossier, et malgré la possibilité technique confirmée par les autorités cantonales, la Municipalité souhaite préciser que la majorité de ses membres n'est pas favorable à la mise en place d'une zone 30 couvrant l'ensemble du périmètre proposé. Les arguments se trouvent détaillés dans le préavis cité. Mais La Municipalité souhaite proposer des aménagements adéquats pour favoriser la sécurité nécessaire aux endroits stratégiques.

### **6a. Rapport de la commission**

La commission composée de Céline Voutat, Quentin Estoppey et Enrique Jehanno s'est réunie le 3 décembre 2025 et a pris connaissance du préavis municipal.

La commission se positionne comme suit :

Le préavis apporte une analyse complète et documentée de la situation

La mise en place d'une zone 30 élargie se heurte à plusieurs contraintes techniques et réglementaires

Des mesures ciblées pourraient répondre de façon plus proportionnée aux besoins immédiats de sécurité.

La commission recommande de voter oui au préavis municipal.

### **Nouvelle intervention du syndic**

Avant de passer au vote, la Municipalité souhaite apporter plusieurs clarifications concernant la forme du présent objet.

Comme rappelé dans le préavis et dans le rapport de la commission, le postulat déposé en 2023 a entraîné un travail important : mandat au bureau NPPR, consultations de la DGMR et de la SCLV, inspection sur le terrain, puis évolution de la position cantonale avec un périmètre d'abord fortement limité, avant d'être soudainement élargi en juin 2025 suite à une réévaluation des critères internes à la DGMR .

Dans ce contexte changeant, la Municipalité a souhaité offrir au Conseil général une vision complète et transparente de l'ensemble du dossier.

Le choix de présenter un préavis partait d'une intention claire : mettre à disposition du Conseil toutes les informations techniques, financières et réglementaires dont nous disposons, ainsi que la position de la majorité municipale, afin de permettre un débat éclairé sur une question sensible et très suivie dans le village.

Nous reconnaissons cependant, après échange avec Madame la Préfète, que la voie du préavis n'est pas celle prévue pour répondre à un postulat, les zones 30 relevant de la compétence de la Municipalité et non du Conseil général.

La Municipalité tient à présenter ses excuses au Conseil général pour cette erreur de forme.

Celle-ci est intervenue non par négligence, mais dans une volonté sincère d'assurer la plus grande transparence possible et de partager avec le Conseil un dossier dont les contours ont évolué à plusieurs reprises et parfois de manière inattendue.

Afin de respecter la procédure légale et tout en ayant pu entendre ce soir les remarques et sensibilités exprimées par les conseillères et conseillers, la Municipalité retire le préavis n° 08-2025.

Un rapport en bonne et due forme, conforme aux exigences légales et réglementaires, sera présenté lors d'une prochaine séance. Ce rapport reprendra les éléments d'analyse du préavis, les conclusions techniques et financières, ainsi que la position de la Municipalité, de manière à informer le Conseil général dans la forme correcte et avec le même souci de transparence.

Le préavis étant retiré, il n'y pas de vote concernant le préavis 08-2025.

## **5. Divers et propositions individuelles**

Christian Schneider remercie le soutien annuel de la commune pour que l'AGAP puisse continuer la journée à la forêt. Alain Michel, Syndic remercie à son tour l'AGAP pour l'animation annuelle apprécié par la population.

Le Président du Conseil remercie chacune et chacun pour la participation tout au long de l'année aux séances du conseil, aux commissions nommées et adresse ses meilleurs vœux de fin d'année.

La séance se termine à ..... et est suivie par un moment de partage à la salle communale.

Le Président

Léandre Bolomey

La Secrétaire

Claire-Lise Sumi